

PAL.26.014 – Entretien des espaces verts de la Caf de Loire-Atlantique

Question n°1 :

Pour le tarif relatif à l'élitage, la prestation peut être aléatoire (tempête, croissance, mort de végétaux). Est-il possible de remettre un prix à la journée d'élitage et d'adapter au réel du temps passé ?

Réponse à la question n°1 :

L'article 3.2 du CCTP détaille les zones et les prestations attendues concernant l'élitage des arbres. Cet élitage s'inscrit dans une volonté de garder les espaces boisés sains et de se prémunir des chutes de branches.

Un prix forfaitaire peut être inscrit par rapport à la dimension totale des espaces boisés.

De plus, ces espaces boisés pourront être vus pendant la visite du site.